PRIX MEDAC du Mérite professionnel

L'objectif de cette proposition est de créer le Prix MEDAC du Mérite professionnel en reconnaissance des mérites acquis par des personnalités importantes dans le domaine de la gestion de la pêche, dans tout secteur (représentation professionnelle, recherche, activités menées par des personnes appartenant aux « autres groupes d'intérêts », etc.), concernant la réalisation des objectifs de la PCP, à savoir la conservation des stocks halieutiques, la protection de l'environnement, la garantie de la viabilité économique des flottes de l'Union, la fourniture d'aliments de qualité aux consommateurs, etc. Dans le même esprit, et comme objectif spécifique, le prix concerne également des personnes qui se sont distinguées dans la réalisation d'une meilleure adaptation de la PCP à la réalité sociale, économique et environnementale de la mer Méditerranée.

Il est institué sur base annuelle, sous forme d'un prix unique.

Le prix est attribué sans que le bénéficiaire potentiel n'en fasse la demande.

L'ouverture et l'attribution du prix sont soumis au respect des principes de publicité, d'objectivité, d'égalité et de non-discrimination.

Le Jury se composera des membres suivants :

- Bureau (président et vice-présidents)
- Secrétariat
- Coordinateurs des Groupes de travail et des Focus Groups

–

La proposition doit être motivée et accompagnée d'un rapport décrivant les mérites et le contexte de la personne physique, de l'entité juridique ou du groupe candidat. Le Secrétariat du MEDAC pourra, au cas par cas, demander les rapports qu'il juge

opportuns et nécessaires.

Le Président du MEDAC est responsable de la présentation de la proposition d'attribution du prix au sein de l'Assemblée Générale.

Critères d'attribution du prix

Les mérites de la personne physique, de l'entité juridique ou du groupe d'intérêt proposés dans le cadre de leur activité pour la défense et la réalisation des objectifs de la PCP, par conséquent des intérêts de l'activité de pêche du triple point de vue de la durabilité environnementale, économique et avant tout sociale, ainsi que leur parcours au fil des ans, seront évalués.

Attribution, publicité et remise

Une fois l'attribution convenue et approuvée, le Prix MEDAC sera remis à l'occasion de la première Assemblée Générale utile.

Reconnaissance et droit des lauréats

Le prix est remis à titre honoraire, pour toute la vie.

Registre du Prix MEDAC du Mérite professionnel de la pêche

Le Secrétariat tiendra un registre du Prix contenant les indications suivantes :

- Date de début de la procédure
- Données d'identification de la personne ou du groupe proposé
- Procès-verbal d'attribution de la distinction et date
- Date de remise du prix
- Toute autre donnée nécessaire et pertinente.